

DOCUMENT EXTERNE
Londres, juillet 1997

GUINÉE ÉQUATORIALE

Une volonté déclarée de mettre fin à l'impunité

Résumé*

Le 18 février 1997, le président de la République de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a publiquement annoncé que plusieurs mesures allaient être adoptées afin de mettre un terme aux violations des droits de l'homme perpétrées dans son pays, sans pour autant en préciser la nature. Le chef de l'État a par ailleurs admis que certains civils, ainsi que des militaires et des membres des forces de sécurité, « violaient systématiquement les droits de l'homme », et a ajouté qu'ils seraient poursuivis et sanctionnés. Le président Obiang Nguema s'était déjà engagé par le passé à améliorer la situation des droits de l'homme dans son pays – sans jamais tenir parole –, mais c'est la première fois qu'il reconnaît publiquement le caractère systématique des violations en Guinée équatoriale et qu'il en attribue la responsabilité aux autorités civiles et aux organes chargés de la sécurité, en précisant qu'ils auront à répondre de leurs actes. Il est en effet essentiel, afin de mettre un terme à l'impunité et de prévenir efficacement tout nouvel abus, que les auteurs de violations des droits de l'homme soient traduits en justice.

Depuis l'indépendance de la Guinée espagnole, devenue en 1968 la Guinée équatoriale, les auteurs de violations des droits de l'homme agissent sans crainte d'être inquiétés. Aucune enquête n'a jamais été ouverte sur les massacres et autres atrocités perpétrés sous le régime de l'ancien président Francisco Macías Nguema et, dans une moindre proportion, sous la présidence d'Obiang Nguema. Les auteurs de ces violations des droits de l'homme ont échappé à la justice, créant ce climat d'impunité qui règne aujourd'hui dans le pays, tout particulièrement au sein de l'armée et de la police. En effet, jusqu'à présent, les autorités n'ont guère cherché à réduire le pouvoir des forces de sécurité et à en reprendre le contrôle. C'est pourtant la condition sine qua non pour mettre fin à l'impunité, sans laquelle toutes les autres mesures visant à protéger les droits de l'homme seront sans effet et toutes les intentions déclarées du président Obiang Nguema resteront lettre morte.

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Equatorial Guinea: An opportunity to put an end to impunity. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉF-AI - août 1997.